



LES SORINIÈRES

24^{ème} tournoi seniors

ouvert aux minimes, cadets, juniors, seniors et vétérans

**Samedi 13
novembre**

**SH
SD**

**CPPH < 401 pts
R5 à P11**

**Dimanche 14
novembre**

**DH
DD**

**CPPH < 601 pts
R4 à PAIRE P11**

Le tournoi se déroulera dans la salle
de sports Alice Milliat
57 rue des Sports
44840 LES SORINIÈRES
(10 km au sud de Nantes)

GPS : 47.145334, -1.522469
Chronobus C4 – arrêt Clos du Moulin

Sur place : bar, restauration et stand



pass COVID-19
sanitaire

L'accès à la salle sera
soumis à la présentation
d'un pass sanitaire

Clôture des inscriptions
mardi 2 novembre



Date de prise en compte du CPPH
samedi 30 octobre

Tirage au sort : samedi 6 novembre

Classements autorisés

Simple
CPPH inférieur à 401 pts et R5 à P11
Seront refusés : R4 - P12 - NC

Double
CPPH inférieur à 601 points et être au maximum R4 ou au moins
former une paire de valeur P11.

Les 2 partenaires ne devront pas avoir plus de 2 classements d'écart
(refusés : R4-D7 / R5-D8 / R6-D9 / D7-P10 / D8-P11).

Pour participer un P12 devra s'associer avec un P10 ou P11.
Les joueurs NC ne sont pas autorisés.

Répartition dans les tableaux en fonction du CPPH

Début du tournoi : 8h

Juge-arbitre : Adeline SERGENT

Contact : tournois@sorinieresbad.fr

+D'INFO SUR LE SITE DU CLUB
<https://sorinieresbad.fr>

Frais d'inscription

13 € pour 1 tableau

18 € pour 2 tableaux

(Paiement obligatoire à l'inscription via
Badnet – Frais bancaires + 3,9 %)





24^{ème} tournoi seniors des Sorinières 13 et 14 novembre 2021

REGLEMENT PARTICULIER DU TOURNOI

1. Le tournoi des Sorinières est ouvert aux badistes licenciés FFBaD. Il se déroule selon le Règlement Général des Compétitions (RGC) de la FFBaD. Il est inscrit sous le n° 2100453.
2. Ce règlement particulier complète ou rappelle les dispositions du RGC.
3. La juge-arbitre du tournoi est Adeline SERGENT. Les décisions de la juge-arbitre sont sans appel. Elle est en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur ne respectant pas un ou plusieurs points des règlements.
4. Tout participant doit être en règle avec la FFBaD, être en possession de sa licence 2021-2022 à la clôture des inscriptions et ne devra pas faire l'objet d'une suspension.
5. Le tournoi est ouvert aux minimes, cadets, juniors, seniors et vétérans.
A la date du 30 octobre, pour participer au tableau de simple (samedi 13/11), il faudra avoir un CPPH inférieur à 401 points et être classé R5 à P11. **Sont refusés en simple : R4 – P12 – NC.**
Pour s'inscrire en doubles hommes et femmes (dimanche 14/11), il faudra avoir un CPPH inférieur à 601 points et être au maximum R4 ou au moins former une paire de valeur P11. **Les 2 partenaires de doubles ne devront pas avoir plus de 2 classements d'écart** (refusés : R4-D7 / R5-D8 / R6-D9 / D7-P10 / D8-P11). Pour participer un P12 devra s'associer avec un P10 ou P11. À noter que **les joueurs NC ne sont pas autorisés**. Par ailleurs, l'inscription "en recherche de partenaire" n'est pas autorisée.
6. La date limite d'inscription est fixée au **mardi 2 novembre 2021**. Les inscriptions se font exclusivement via **Badnet**. Aucune inscription ne sera prise en compte par mail ou par téléphone. Le tarif est de **13 €** pour un tableau et de **18 €** pour 2 tableaux. Le paiement se fait lors de l'inscription via **Badnet** également (*frais bancaires de 3,9%*).
Pour le bon déroulement de la compétition, le comité d'organisation se réserve le droit de limiter les inscriptions par sexe et par série selon l'ordre de création sur Badnet. Par ailleurs, le comité d'organisation pourra prendre toute mesure facilitant le déroulement du tournoi en accord avec la juge-arbitre.
7. Les séries seront découpées en fonction des inscriptions et les participants/paires seront répartis dans les tableaux en fonction de leur CPPH (Classement Par Points Hebdomadaire) au 30 octobre.
8. La compétition se déroulera en matchs de 2 sets gagnants de 21 points et en poules, puis en élimination directe. Tous les tableaux seront constitués de poules de 3 ou 4 avec 2 sortants ou de poules uniques.
9. Une convocation sera adressée par mail au représentant du club quelques jours avant la date du tournoi. Les joueurs ne recevant pas cette convocation devront contacter le comité d'organisation du tournoi (tournois@sorinieresbad.fr).
10. Les horaires des matchs sont donnés à titre indicatif. Tout joueur doit pointer dès son arrivée. Chaque joueur ayant commencé la compétition pourra ensuite être appelé jusqu'à une heure avant l'heure indicative de son prochain match.
11. **La participation au tournoi est soumise à la possession d'un pass sanitaire dont la présentation sera demandée lors de l'accès à la salle.**
12. Tout joueur non présent sur le terrain cinq minutes après l'appel de son match est susceptible d'être déclaré forfait par la juge-arbitre.
13. Tout joueur désirant s'absenter de la salle devra le signaler à la juge-arbitre et à la table de marque, sous peine d'être disqualifié à l'appel de son match.
14. Le temps d'échauffement sera de 3 minutes, ce temps étant décompté à partir du moment où le match est appelé par la table de marque. Pendant ce temps, les volants seront testés, dès l'arrivée des participants sur le terrain. Le temps de repos entre 2 matchs est de 20 minutes. Il pourra être réduit avec l'accord des intéressés.
15. Tout joueur devra se présenter sur le terrain avec un nombre suffisant de volants ainsi que tous les accessoires nécessaires à son match.
16. Tout volant touchant au plafond, à la structure de celui-ci ou à l'éclairage au-dessus du terrain est compté et une fois au service, faute en cours d'échange.
17. Les volants sont à la charge des joueurs. Les volants plumes utilisés en cas de désaccord seront les Yonex AS 20. Ces volants seront en vente dans la salle le jour du tournoi.
18. Une tenue de badminton, conforme à la circulaire fédérale en vigueur, est exigée sur les terrains.
19. Les matchs seront auto-arbitrés sauf présence d'arbitres.
20. Chaque participant inscrit ayant déclaré forfait après la date du tirage au sort (samedi 6 novembre) devra prévenir le plus tôt possible le club organisateur de sa non-participation et adressera au plus tard dans les 5 jours suivant la compétition les pièces justificatives à la ligue des Pays de Loire de Badminton (101, Rue Dupetit-Thouars 49000 Angers). Le remboursement des droits d'inscription sera accordé pour un forfait justifié. Sans justificatif le licencié s'expose à deux mois de suspension de toute compétition, six mois pour une récidive.
21. Le licencié qui reçoit un carton noir se voit remettre par la juge-arbitre un formulaire exposant les procédures et sanctions auxquelles il s'est exposé selon le règlement disciplinaire fédéral.
22. L'utilisation de substance et de tous moyens destinés à augmenter artificiellement le rendement en vue ou à l'occasion de compétitions et qui peut porter préjudice à l'éthique et à l'intégrité physique et psychique de l'athlète est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère chargé des sports (extrait de l'article 10 du Règlement Médical du Guide du Badminton). Toute personne en possession d'une ordonnance médicale indiquant la prise de médicaments dopant pour le sport devra le signaler à la juge-arbitre avant son premier match.
23. Seul un représentant du club est autorisé à poser une réclamation auprès de la juge-arbitre.
24. Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol ou de perte durant la compétition.
25. Les personnes qui ne souhaitent pas voir leur image utilisée devront formuler une demande écrite à la table de marque.
26. Toute inscription au tournoi implique l'acceptation du présent règlement qui sera affiché dans la salle.